



Paris, le 7 mars 2012
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REPRESSION SYNDICALE A LA SNI

EXIGEONS L'ARRÊT DE LA PROCÉDURE DE LICENCIEMENT À L'ENCONTRE DE MARC BOUCOIRAN, REPRÉSENTANT SYNDICAL À LA SNI

Nous venons d'apprendre que le ministre du travail M. Xavier BERTRAND, vient d'autoriser le licenciement de M. Marc BOUCOIRAN, militant syndical depuis plus de 20 ans et délégué syndical dans le groupe SNI (filiale d'intérêt général de la CDC et opérateur global pour le logement), aujourd'hui représentant de la section syndicale (RSS) du SNUP-FSU de la SNI.

Ce militant syndical, reconnu et engagé dans de très nombreux combats syndicaux sur le logement social et les droits des salariés est depuis plusieurs mois, sous le coup d'une procédure administrative de licenciement, engagée par le patron de la SNI, André YCHE, au motif d'abandon de poste dans les jours qui ont suivi son dé-mandatement syndical consécutif à un mouvement social durant le plan social à ADOMA et alors qu'il n'avait pas reçu personnellement cette information.

Malgré le refus de l'inspection du travail d'accepter son licenciement en démontrant le caractère de répression syndicale, la direction de la SNI a maintenu sa décision et fait appel auprès de Ministre du Travail. Ce dernier n'a pas suivi l'avis de l'Inspection du travail et vient d'autoriser le licenciement.

Les organisations syndicales du groupe CDC signataires, soutiennent ce militant syndical dont le licenciement est totalement infondé. Elles considèrent qu'il s'agit de réprimer un délégué très engagé. Elles demandent à M. André YCHE président du Groupe SNI de revoir sa position, en mettant fin à la procédure de licenciement. Elles souhaitent rencontrer rapidement M. YCHE pour aborder ce point avec lui.